

MAIRIE DE GER

SEANCE DU 24 JUIN 2025

DATE DE CONVOCATION : 17 juin 2025

DATE D’AFFICHAGE : 17 juin 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 13

VOTANTS : 13

L’An deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel PRIEUR.

PRESENTS : PRIEUR Michel, Maire Président, HEDOU Gaëtan, MOIGNOT Philippe, Adjoint, AMAND Marjorie, BONHOURE Joëlle, DUTERTRE Mickaël, FOUILLEUL Gilbert, JARDIN Olivier, JOUIN Karen, L’HUISSIER Jean-Louis, LEROY Françoise, LEROY Sébastien, LHOMER Nadège

ABSENTS EXCUSÉS : M. GOGUET Johnny

ABSENTS : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme JOUIN Karen

La séance est ouverte à 20h30.

Le compte rendu de la réunion du 23 mai 2025 est approuvé à l’unanimité.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE *(délibération n°22/2025)*

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du **budget principal de la Commune** de GER.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments suivants :

➤ **FONCTIONNEMENT :**

✓ Dépenses : 596 225.65 €

✓ Recettes : 964 660.58 €

Résultat de clôture : 1 829 729.52 €

➤ **INVESTISSEMENT :**

✓ Dépenses : 161 744.25 €

✓ Recettes : 356 388.59 €

Résultat de clôture : - 22 054.04 €

Exceptée la présence de Monsieur PRIEUR Michel, Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la Commune.

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE (délibération n°23/2025)

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024

Considérant

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement 2024

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2023	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2024	Restes à réaliser 2024	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	- 216 698.38 €		194 644.34 €	- € - €	- €	- 22 054.04 €
Fonctionnement	1 677 992.97 €	216 698.38 €	368 434.93 €			1 829 729.52 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	1 829 729.52 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	22 054.04 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (lige 002)	1 807 675.48 €
Total affecté au c/1068	22 054.04 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	-
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE AU 31/12/2024	
(Ligne 001)	-22 054.04 €

VENTE D'HERBE 2025 – 2^{ème} offre (délibération n°24/2025)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres issu de la réunion de la Commission d'Appel d'Offre en date du 13 juin 2025 liée à la vente d'herbe sur les terrains communaux pour les lots restants.

Les résultats sont les suivants :

- Lot n°2 : **LEVÉE Julie** – Lotissement Les Granges - GER (50850), pour la somme de 30 € (Trente euros)
- Lot n°3 : **LEROY Dimitri** – Les Coudriaux – SOURDEVAL (50150) pour la somme de 160 € (Cent soixante euros)
- Lot n°4 : **Aucune offre**
- Lot n°5 : **Aucune offre**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le choix de la Commission.

Postérieurement à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres, la Commune de Ger a reçu deux offres :

- Lot n°4 : **GAEC LA LOURIE** – 195 Route de la Lourie – Le Mesnil Tove - JUVIGNY LES VALLEES (50520), pour la somme de 30 € (Trente euros)
- Lot n° 5 : **GAEC LA LOURIE** – 195 Route de la Lourie – Le Mesnil Tove - JUVIGNY LES VALLEES (50520), pour la somme de 50 € (Cinquante euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte les offres pour les 2 derniers lots mis en vente.

MODIFICATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE

M. Le Maire propose de revoir ce point ultérieurement afin d'obtenir plus d'informations.

Le conseil municipal accepte.

APPROBATION DES STAUTS 2025 DU SDEM 50 (délibération n°25/2025)

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-17 ;
- VU la délibération n°CS-2025-07 en date du 27 mars 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;
- VU le projet de statuts modifiés ainsi que la note synthétique de présentation des principales modifications ;
- CONSIDERANT que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le projet de modification statutaire a pour objet de modifier l'adresse du siège administratif du SDEM50 suite au déménagement des services dans les nouveaux locaux situés à 5 rue Célestin GERARD à AGNEAUX (50180) ;

- Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de mettre à jour certaines références réglementaires (articles législatifs et réglementaires abrogés), de compléter certaines compétences (ELECTRICITE / INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES / GAZ / RESEAUX DE CHALEUR) suite à des compléments de nature réglementaire et de préciser et ajouter certaines missions complémentaires (art. 4 des statuts) ;
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ;

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide:

- D'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) ;

EXAMEN DE DEVIS – NETTOYAGE DES SOLS DE LA SALLE DES FETES, DE L'ECOLE, DE LA CANTINE (délibération n°26/2025)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir le devis de l'entreprise NETTO DECOR située à Vire Normandie (14500) relatif au nettoyage des sols de la salle des fêtes, de l'école et de la cantine, qui s'élève à 742.80 € HT soit 891.36 € TTC

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

EXAMEN DE DEVIS – NETTOYAGE DES FACADES DU CABINET OSTEOPATHE (délibération n°27/2025)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, avec 12 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- Décide de retenir le devis de l'entreprise NETTO DECOR située à Vire Normandie (14500) relatif au nettoyage de la façade du cabinet ostéopathe, qui s'élève à 642.80 € HT soit 771.36 € TTC

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

- Lecture du courrier reçu de la part de M. et Mme SALANON.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire prononce la levée de la séance à 21h35mn.

Compte-rendu affiché le 8 septembre 2025.